

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. Les formulaires de TVA (3310A ou CA12) constituent une déclaration de la taxe annuelle sur les véhicules lourds de transport de marchandises.

[illegible]

[illegible]

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. Les formulaires de TVA (3310A ou CA12) constituent une déclaration de la taxe annuelle sur les véhicules lourds de transport de marchandises.

[illegible]

[illegible]

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. Les formulaires de TVA (3310A ou CA12) constituent une déclaration de la taxe annuelle sur les véhicules lourds de transport de marchandises.

[illegible]

[illegible]

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. Les formulaires de TVA (3310A ou CA12) constituent une déclaration de la taxe annuelle sur les véhicules lourds de transport de marchandises.

IV-VÉHICULES EXONÉRÉS AU REGARD DE LEUR USAGE ET REMORQUES EXEMPTÉES (parce que non tractées) (les exonérations et exemptions sont prises en compte au prorata de la durée pendant laquelle ils ont été exonérés ou exemptés)									
NUMÉRO d'immatriculation des véhicules	Date de la première immatriculation	Date de la première immatriculation en France	Mode d'utilisation	Type d'exonération	Périodes d'utilisation			Pourcentage d'affectation du véhicule à un usage (à servir en cas d'utilisation mixte) (H)	Nombre de véhicules (J)
					Date du début d'utilisation	Date de fin d'utilisation	Durée d'utilisation durant l'année civile (en jours)		
Se reporter au certificat d'immatriculation : rubrique A	Se reporter au certificat d'immatriculation : rubrique B		- Véhicule propriété ou faisant l'objet d'une formule locative longue durée par l'entreprise - Véhicule propriété ou faisant l'objet d'une location par un salarié ou un dirigeant avec prise en charge des frais par l'entreprise	Se référer à la notice pour le détail des véhicules exonérés	1er janvier de l'année pour laquelle la taxe est due ou au cours de cette même année : - date d'acquisition / de début d'utilisation dans le cadre d'une formule locative de longue durée du véhicule par l'entreprise - date de début de prise en charge par l'entreprise des frais engagés par un salarié ou dirigeant pour le véhicule	31 décembre de l'année pour laquelle la taxe est due ou au cours de cette même année : - date de cession du véhicule / de fin de la formule locative de longue durée - date de fin de la prise en charge par l'entreprise des frais engagés par un salarié ou dirigeant pour le véhicule	Calcul automatique du nombre de jours entre la date de début et la date de fin	Pourcentage d'affectation du véhicule à un usage en cas d'utilisation mixte (exonéré/non exonéré)	Calcul automatique du nombre de véhicules soumis à la taxe selon la proportion d'affectation à un usage (H/100)
								Nombre de véhicules	

FICHE D’AIDE AU CALCUL DE LA TAXE ANNUELLE SUR LES VÉHICULES LOURDS DE TRANSPORT DE MARCHANDISES

(peut servir d’état récapitulatif à tenir à disposition de l’administration)

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n’a pas à être transmis spontanément à l’administration. Les formulaires de TVA (3310A ou CA12) constituent une déclaration de la taxe annuelle sur les véhicules lourds de transport de marchandises.

V-VÉHICULES UTILISÉS NON EXONÉRÉS_ÉLÉMENTS À PORTER SUR LES FORMULAIRES DE TVA						
		Nombre de véhicules	dont nombre de véhicules rail-route	Montant de la taxe		
1-Véhicules à moteur isolés	PTAC inférieur à 27 t			1a		
	PTAC supérieur ou égal à 27 t			1b		
2-Ensembles articulés constitués d'un tracteur et d'une semi-remorque	PTRA inférieur à 39 t			2a		
	PTRA supérieur ou égal à 39 t			2b		
3-Remorques de la catégorie O4				3		
Montant total de la taxe à reporter sur le formulaire de TVA						